

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La XXIVème BROCANTE VIDE-GRENIER de SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE se déroulera le **Dimanche 13 juillet 2025** de 6h à 18h aux endroits habituels : place de l'église, berges de la Vézère, route départementale (du cimetière à l'Auberge du Pont). L'installation se fera de 6h à 8h30, AUCUNE INSTALLATION NE POURRA SE FAIRE AU-DELÀ DE 8H30. La participation à cette manifestation se fera sur **RÉSERVATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE** et ce, avant le **30 juin 2025** dernier délai et en fonction des places disponibles soit 160 emplacements. Le dossier d'inscription devra être retourné **COMPLET** sous peine de ne pas être pris en compte.

Documents à joindre OBLIGATOIREMENT :

- ◆ **Bulletin d'inscription avec règlement intérieur signé**
- ◆ **Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité**
- ◆ **Photocopie carte de vendeur ambulant en cours de validité pour les professionnels.**

Les vendeurs s'engagent à respecter les diverses réglementations :

- ◆ Affichage des prix POUR TOUS
- ◆ Non-participation à plus de 2 vide-greniers par an (particuliers)
- ◆ Vente de biens personnels et d'occasion non achetés dans le but de revendre (particuliers)
- ◆ VENTES INTERDITES D'ARMES, MUNITIONS, DENRÉES ALIMENTAIRES, ANIMAUX VIVANTS, OBJETS NEUFS, COPIES (CD DVD...)

Les exposants se limitent À L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ et délimité par l'organisateur (à vous de réserver le métrage nécessaire) afin de laisser la circulation éventuelle des véhicules de secours.

IL EST INTERDIT DE PARTAGER OU SOUS LOUER SON EMBLACEMENT.

UN EMBLACEMENT = UNE INSCRIPTION = UN RÈGLEMENT = UN VÉHICULE.

Chaque exposant est responsable de ses biens ; en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

En raison du nouvel aménagement du bourg, le stationnement des véhicules sera interdit dans la rue principale du pont jusqu'au Manoir de la Salle. Aucun véhicule ne pourra rester sur le périmètre de la manifestation, des parkings sont à votre disposition (cimetière ou derrière la mairie).

Aucun départ ne pourra avoir lieu avant 18H.

L'emplacement devra être laissé propre de tout détritrus, (des sacs seront fournis).

Pour donner droit à remboursement, toute annulation devra parvenir avant le 9/07/2024.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.

Les inscriptions seront remboursées sans recours à quel titre que ce soit.

L'inscription à cette manifestation entraîne l'acceptation sans réserve de ce règlement. Son non-respect entraînera un refus pour toute participation à venir.

Signature précédée de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** » :

SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE



PARTICULIER

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tél : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le/...../..... Par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et d'occasion (Article L 310-2 du code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R31-9 du code pénal).

Je réserve m à 3 € le ml et je joins le règlement de€

Chèque

Espèces

Fait à Le

Signature

Chèque à établir à l'ordre du « **Trésor Public** »
retourner le dossier complet à l'adresse ci-contre
Avant le 30 juin 2025

PROFESSIONNEL

Je soussigné(e),

Nom.....Prénom.....

Représentant ou raison Sociale.....

N° de registre du commerce/des métiers.....

Ayant fonction dedans la personne morale

Adresse du représentant.....

Code PostalVille.....

Tel : Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le/...../..... Par

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers (Article 321-7 du code pénal).

Je réserve m à 3 € le ml et je joins le règlement de€

Chèque

Espèces

Fait à Le

Signature

MAIRIE
4 RUE DE LA BATELLERIE
24290 SAINT LEON SUR VEZERE
brocante24290@gmail.com